

Suivi annuel des résultats régionaux prévus à l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024

Direction des programmes en santé mentale,
dépendance et itinérance
CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean
2024-2025

1. Introduction

Le 26 août 2019, les ministères de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Emploi et Développement social Canada (EDSC) ont annoncé la signature de l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi (VCS) 2019-2024 (l'Entente), qui établit les orientations et modalités de collaboration entre les deux gouvernements pour la mise en œuvre du programme au Québec.

Comme prévu à l'Entente, toutes les communautés désignées doivent réaliser une planification communautaire en collaboration avec les acteurs clés de la communauté. Cette planification a pour objectif de prendre des décisions par rapport aux priorités d'investissement, à la mise en œuvre de l'accès coordonné ainsi qu'à l'identification des résultats communautaires attendus pour leur communauté et des indicateurs utilisés pour en mesurer la progression.

La Ville de Saguenay étant une des collectivités désignées par le programme VCS, c'est dans ce contexte que s'inscrit le présent plan communautaire en itinérance. Par contre, considérant la mouvance des personnes en situation d'itinérance à travers la région, la complémentarité des ressources distribuées sur le territoire et le travail de collaboration déjà établi entre les organismes de la région en itinérance, le plan couvrira l'ensemble des réseaux locaux de services de la région.

Ce plan communautaire est une partie importante du document « Plan d'action régional et communautaire intégré » (PARCI).

Au printemps 2022, les régions visées par le volet communautés désignées par Vers un chez-soi ont identifié, dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif, les résultats qu'elles utiliseront pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables incluant l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné, la communauté a identifié les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible communautaire pour la période visée.

Un premier suivi a été publié en 2022-2023. Il détaillait les résultats régionaux observés pour ce même exercice (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023). Ce rapport est une mise à jour des résultats régionaux de l'exercice 2024-2025 qui inclut les résultats des rapports de l'exercice 2022-2023 et celui de l'exercice 2023-2024.

2. Suivi et amélioration continue

L'année 2024-2025 fut une année plus orientée sur la consolidation des services que sur la création de nouveaux services. Malgré ce constat, le financement lié au Plan de réponse communautaire aux campements (PRCC) a permis le développement de plusieurs services. Un travailleur de rue a été ajouté dans chacun des 6 RLS. Sept mini-appartements ont été créés, plusieurs services existants ont été mis à niveau, et d'autres améliorations ont été apportées. Vous retrouverez, en cliquant sur le lien suivant [PRCC](#), les cibles et résultats attendus.

Modification du PARCI en 2024-2025

Afin de définir des résultats à l'échelle régionale, la mise en œuvre du processus de suivi des résultats communautaires a été réalisée avec la collaboration du milieu de concertation communautaire. Cette approche a représenté un défi à plusieurs niveaux dont :

- l'appropriation du concept et des exigences ministérielles;
- l'identification des résultats prioritaires à surveiller;
- le choix d'une méthodologie reconnue et efficiente en respect de la capacité des organismes à fournir des données;
- la cohérence des données provenant de différents systèmes de collecte de statistiques.

La région propose ainsi des résultats qui reflètent les échanges ayant eu cours durant l'exercice 2024-2025. Ils sont le fruit de réflexions en continu, basées sur le besoin de mieux connaître et suivre le phénomène de l'itinérance ainsi que des services, et ce, en respect de la capacité du milieu à fournir des données.

Les cibles choisies en 2022-2023 sont restées les mêmes malgré les avancées majeures citées plus haut et ont été dépassées comme le montrent les tableaux de la section 3.

Un processus de sémantisation, afin de partager des objectifs de cibles à chaque partenaire, a été fait après la reconduction des projets VCS pour l'année 2024-2026 et cela permet à chacun des organismes financés de vérifier leur cible et ainsi ajuster leur intervention.

3. *Suivi annuel des résultats régionaux*

Résultats : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année

La définition reconnue de l'itinérance chronique pour notre région est la définition de l'itinérance inspirée de la définition du gouvernement du Canada.

Personnes qui sont actuellement en situation d'itinérance ET qui rencontrent l'un des critères suivants :

- ont été en situation d'itinérance pendant six mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année,
OU
- ont été en situation d'itinérance pendant 18 mois (546 jours) ou plus au cours des trois dernières années.

L'itinérance chronique inclut le temps passé dans les situations suivantes :

1. Passer la nuit dans des lieux extérieurs, incluant les endroits publics ou privés sans autorisation ni contrat, ou les endroits non conçus pour l'habitation humaine permanente (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance).
2. Passer la nuit dans un refuge d'urgence, incluant les refuges d'urgence de nuit pour les personnes en situation d'itinérance (incluant les refuges pour des populations spécifiques, par exemple les refuges pour les jeunes, les familles et les nouveaux arrivants), les refuges

- pour femmes victimes de violence et les refuges d'urgence pour personnes fuyant un désastre naturel ou la destruction de leur hébergement (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance).
3. Demeurer temporairement chez quelqu'un, mais sans garantie de résidence soutenue ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent, ou vivant dans les logements de location temporaire et à court terme (ex. : les motels) sans droit au maintien dans les lieux (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance).

Combattre l'itinérance chronique n'est pas simple. La mesurer est tout aussi compliqué. Pour ce faire, les partenaires régionaux touchés par l'itinérance s'entendent pour favoriser la sortie des personnes de la rue ainsi que consolider les services qui visent la stabilité résidentielle. Rappelons également que la réponse offerte aux personnes doit être modulée selon les besoins, les types de clientèles et les problématiques spécifiques des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Ainsi, les objectifs suivants ont d'abord été identifiés :

- Consolider les services offerts par les organismes qui œuvrent auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir;
- Éviter la rupture des services de qualité qui ont été développés à l'aide des financements VCS précédents (régulier ou VCS COVID-19);
- Poursuivre la viabilité des projets et organismes déjà mobilisés et actifs face à la lutte à l'itinérance en favorisant les partenariats et la complémentarité des activités et services.
- Créer une cohérence dans la prestation de services du même type à la grandeur de la région.
- Créer des instances de concertation clinique visant l'arrimage des services autour de chacune des personnes en situation d'itinérance leur étant référées.
- Maximiser les services SRA.

Mesurer ces actions amène à constater l'efficacité des services, mais démontre peu l'ampleur du phénomène de l'itinérance chronique. La seule mesure valable, pour l'instant, est l'exercice du dénombrement et c'est cette mesure que la région adopte pour mesurer la réduction possible du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.

Résultats pour l'indicateur qui nous permet de voir si nous avons une influence sur l'itinérance chronique

*Résultat : Réduire l'itinérance chronique.					
Indicateur(s)	Cible(s)	Sources de données	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.	70 % des personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement le sont encore 12 mois après leur placement.	Rapports annuels des projets VCS produits par les organismes communautaires.	Nous n'avons pas encore les résultats complets pour cet indicateur considérant que le temps écoulé entre le placement durant l'année 2022-2023 n'a pas atteint la totalité de son cycle de 12 mois et encore moins son cycle de 24 mois. Une nouvelle façon de compiler les résultats sera mise en place afin d'avoir des résultats intermédiaires et d'effectuer des correctifs en cours de cycle si nécessaire.	Il est toujours difficile de savoir le pourcentage réel des personnes en situation d'itinérance. Les personnes qui ont arrêté leur suivi sont considérées non volontaires et ne sont, de ce fait, plus suivies par les organismes, mais le pourcentage des personnes encore suivies est de l'ordre de 72 % après 12 mois et de 55 % après 24 mois.	Il est toujours difficile de savoir le pourcentage réel des personnes en situation d'itinérance. Les personnes qui ont arrêté leur suivi sont considérées non volontaires et ne sont, de ce fait, plus suivies par les organismes, mais le pourcentage des personnes encore suivies est de l'ordre de 73 % après 12 mois et de 51 % après 24 mois.
	45 % des personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement le sont encore 24 mois après leur placement.				

Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance

Résultat : Prioriser le placement en logement.					
Indicateur(s)	Cible(s)	Sources de données	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<p>Nombre de personnes accompagnées avec l'approche logement d'abord.</p> <p>Outil utilisé : Rapports des OC</p>	<p>30 personnes par année bénéficieront d'un service ou d'un accompagnement leur permettant de répondre à leurs besoins. Parmi celles-ci, 33 % seront des femmes.</p>	<p>Rapports annuels des projets VCS produits par les organismes communautaires.</p>	<p>42 personnes ont été placées, dont 12 femmes.</p>	<p>41 personnes ont été placées, dont 11 femmes, ce qui correspond à 27 % de femmes.</p>	<p>37 personnes ont été placées, dont 8 femmes, ce qui correspond à 30 % de femmes.</p>
Résultat : Consolider le continuum d'hébergement sur le territoire.					
<p>Nombre de places disponibles en hébergement</p>	<p>Augmenter de 10 lits pour un total de 20 lits le nombre de places en hébergement d'urgence.</p>	<p>Cartographie des ressources en itinérance et sa mise à jour aux 2 ans.</p>	<p>29 lits ont été disponibles durant l'hiver 2022-2023 et 15 places le reste de l'année.</p>	<p>50 lits ont été disponibles durant l'hiver 2023-2024 et 20 places le reste de l'année à Chicoutimi. Des places ont été ouvertes à Alma (8 lits), Roberval (10 lits) et Dolbeau (6 lits).</p>	<p>30 lits ont été disponibles durant l'année 2024-2025 avec 12 places supplémentaires lors de périodes de grands froids à Chicoutimi. Pour les autres localités, on peut compter sur 10 lits à Alma, 12 pour Roberval et 6 pour Dolbeau.</p>
	<p>Maintenir 51 places en ressources d'hébergement de transition.</p>	<p>Cartographie des ressources en itinérance et sa mise à jour aux 2 ans.</p>	<p>51 places en ressources d'hébergement de transition étaient disponibles en 2022-2023.</p>	<p>62 places en ressources d'hébergement de transition étaient disponibles en 2023-2024.</p>	<p>69 places en ressources d'hébergement de transition étaient disponibles en 2024-2025.</p>

	Augmenter de 4 lits pour un total de 12 places en ressources d'hébergement visant la réinsertion.	Cartographie des ressources en itinérance et sa mise à jour aux 2 ans	10 places en ressources d'hébergement visant la réinsertion étaient disponibles en 2022-2023.	10 places en ressources d'hébergement visant la réinsertion étaient disponibles en 2023-2024.	10 places en ressources d'hébergement visant la réinsertion étaient disponibles en 2024-2025.
Résultat : Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables.					
Nombre de jeunes accompagnés en logement et qui ont reçu un PSL	8 jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation seront maintenus en logement. 8 PSL d'urgence seront alloués.	Rapport annuel de l'accès coordonné	6 jeunes vulnérables ont été maintenus en logement.	Au 31 mars 2024, 14 jeunes étaient accompagnés sur les 15 PSL disponibles.	Au 31 mars 2025, 15 jeunes étaient accompagnés sur les 15 PSL disponibles.
Résultat : Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance.					
Nombre d'ETC de TS présent par année au Centre de détention. Nombre de nouvelles personnes desservies au 31 mars de chaque année.	Mettre en place une travailleuse sociale en dépendance et en itinérance au Centre de détention de Roberval.	Nombre d'ETC au registre de postes. Nombre de personnes évaluées dans le SICCRD.	Une travailleuse sociale en dépendance et en itinérance a obtenu le poste au Centre de détention de Roberval.	Une travailleuse sociale en dépendance et en itinérance a obtenu le poste au Centre de détention de Roberval, mais elle n'a pas intégré ce dernier. Son entrée en fonction était prévue en mars 2025.	Cette cible n'est toujours pas atteinte.
Nombre d'ETC d'infirmière présent par année.	Avoir une infirmière de liaison en dépendance au CH de Chicoutimi.	Nombre d'ETC au registre de postes.	0.4 (la personne n'a pas pu quitter complètement ses tâches au mécanisme d'accès).	Une infirmière est en action. Elle intervient au CH de La Baie, de Jonquière et bientôt au CH de Chicoutimi.	Une infirmière est en action. Elle intervient au CH de La Baie, de Jonquière et au CH de Chicoutimi. Elle joue aussi le rôle de

					professionnelle répondante pour la Maison d'accueil pour sans-abris de Chicoutimi.
Résultat : Augmenter le nombre de logements et augmenter l'offre de service d'accompagnement en logement transitoire et permanent.					
Indicateurs de 2022-2023 – Nombre de personnes accompagnées en logement. – Nombre de personnes qui ont reçu un PSL.	24 personnes en situation d'itinérance seront accompagnées afin de les placer et de les maintenir en logement accompagnées.	Rapport annuel de l'accès coordonné.	28 personnes en situation d'itinérance seront accompagnées afin de les placer et de les maintenir en logement accompagnées.	Au 31 mars 2024, 33 personnes en situation d'itinérance ont été accompagnées afin de les placer et de les maintenir en logement accompagnées.	Au 31 mars 2024, 32 personnes en situation d'itinérance ont été accompagnées afin de les placer et de les maintenir en logement accompagnées.
Indicateurs de 2023-2024 – Nombre de personnes suivies au 31 mars de chaque année – Nombre d'années de suivi par personne – Nombre de personnes placées en logement – Nombre de personnes ayant reçu un PSL	14 PSL d'urgence seront alloués.	Rapport annuel de l'accès coordonné.	8 PSL d'urgence ont été alloués.	14 PSL d'urgence ont été alloués.	14 PSL d'urgence ont été alloués.

Résultat : Consolider les services de proximité en itinérance (équipe de liaison en dépendance et « outreach » auprès des personnes entre autres dans les refuges).					
Mettre en place un travailleur de rue (TR) dédié à la clinique de proximité.	Nombre d'ETC de travailleuse de rue (TR) dédiée à la clinique de proximité présente par année.	Rapport annuel des organismes communautaires concernés.	Une travailleuse de rue (TR) dédiée à la clinique de proximité a été en place toute l'année.	Une travailleuse de rue (TR) dédiée à la clinique de proximité a été en place toute l'année.	Une travailleuse de rue (TR) dédiée à la clinique de proximité a été en place toute l'année.
Maintenir un professionnel répondant.	Nombre d'ETC de professionnelle répondante en itinérance présente par année.	Nombre d'ETC au registre de postes.	Une professionnelle répondante a été présente toute l'année.	Une professionnelle répondante a été présente toute l'année.	Une professionnelle répondante a été présente toute l'année.
Mettre en place un pair aidant à 20 h/sem.	Nombre d'ETC pairs aidants en itinérance présent par année.	Rapport annuel de l'organisme communautaire concerné.	Absence d'un pair aidant en itinérance.	Présence d'un pair aidant en itinérance pendant 10 mois sur 12.	Absence d'un pair aidant en itinérance.

Veillez prendre note que le seul indicateur ventilé par sexe est le nombre de personnes accompagnées avec l'approche logement d'abord.